



RésisteR!



Chili, Liban, Algérie,
Kurdistan, Equateur,
Irak, Hong-Kong ...



Nos luttes n'ont
pas de frontières !

Retraites, Précarité, Chômage,
Services publics, Climat,
Violences sexistes, Santé ...

Vous avez bien dit 373 ?

Encore un projet pharaonique dans la métropole du Grand Nancy ! Encore un ! Un projet lourd de conséquences, destructeur et astronomiquement coûteux. L'enquête d'utilité publique s'est terminée fin septembre. De nombreux angles d'accroche y ont été abordés.

Du béton, du béton et encore du béton. Tout est bradé sans cesse aux promoteurs. Après l'essai de braderie de l'annexe de la MJC des Trois Maisons et de l'espace des jardins partagés, après Nancy Thermal, après le château de Remicourt... eh bien on va s'attaquer à l'autre versant, côté « jardin » (jardin botanique, campus sciences) pour mettre en œuvre un autre projet diabolique. Mais regardons un peu trois ans en arrière.

Il n'y a plus d'auberge de jeunesse dans la métropole. Le saviez-vous ? Et pourquoi ?

Eh bien, le château de Remicourt, restauré grâce aux contribuables, qui hébergeait cette auberge de jeunesse, a été vendu à des promoteurs, dans le plus grand secret. S'appuyant sur une ambiguïté de taille, il fut particulièrement aisé de brader le château de Remicourt, le terrain de l'ancienne école de plein air et autres terrains, le tout sur le territoire de Nancy.

Pas d'opposition ? Pas de résistance ? Pas de collectif de défense ? Et non !

D'ailleurs, qui aurait bien pu s'y opposer ? Les voyageurs de passage de l'auberge de jeunesse ? Ou les voisins qui sont des habitants de Villers de part et d'autre du parc de Remicourt, alors que ce dernier est propriété de la ville de Nancy ?

Embrouille parfaite ! On est à Villers-lès-Nancy, on entre dans le parc de Remicourt : on est à Nancy. On ressort du parc de Remicourt, on est à nouveau à Villers-lès-Nancy. Très difficile dans ces conditions de construire une quelconque résistance.

L'accès principal du parc de Remicourt, avec ses parkings, a été condamné depuis la « secrète braderie » (2016 ?) et pour se rendre dans le parc, pour Monsieur et Madame Tout le monde, aujourd'hui, c'est vraiment bien compliqué. Demandez aux élèves du lycée Stanislas, ce qu'ils en pensent !

Le parc de Remicourt a été éventré, pour laisser place au béton, pour construire un village sénior de luxe, les promoteurs promettant une vie de château, eh oui, mais pas à la portée de n'importe quelles bourses ! Pas des bourses de manants, sacrebleu !

Et comme si cela ne suffisait pas dans le monstrueux, après s'être activée à déposséder les Nancéiens de leurs espaces populaires, du château de Remicourt, de leurs piscines... (dans le complexe thermal futur promis, l'entrée sera à 16 euros, une fois de plus, ce ne sera pas à la portée des manants, évidemment !), la métropole du Grand Nancy côté jardin se lance dans un énième projet pharaonique, cette fois-ci, la construction pour le futur tram d'un viaduc de 330 m sur 15 m de large, à 15 m de hauteur, qui ne va même pas répondre aux besoins, qui vont aller s'amplifiant, du technopôle de Brabois !



Ce viaduc, ce sera 15 m de large, dont 3 m incompressibles de piste cyclable, qui sera utilisée par qui ? Depuis quand un cycliste prend-il le plus long chemin pour aller d'un point A à un point B ?

3 m de piste cyclable sur 330 m. Ce qui fait : 330 m x 3 m = 990 m², tout ceci perché à 15 m de haut, je vous laisse calculer le volume de béton ! Et tout cela pour rien, puisque les cyclistes feront difficilement le choix d'emprunter ce détour !

On nous dit que ce viaduc est justifié par la présence d'un très grand nombre d'étudiants, de lycéens, d'enseignants sur cette partie du parcours. D'accord, mais alors ! Pendant les vacances ? Les trams vont-ils continuer de se succéder toutes les 5 minutes, nuit et jour, complètement vides ? On marche sur la tête !

Pour réaliser ce projet invraisemblable, 373 arbres devront être abattus. Certains ont 50 ans d'âge et d'autres bien plus encore. 373 arbres, c'est un chiffre, nom d'une pipe ! En ces temps de réchauffement climatique et d'épisodes répétés de canicule, se priver de ces fabricants de fraîcheur et d'épurateurs d'air, ce serait vraiment pure folie ! J'ai du mal à imaginer un Nancy, actuellement régulièrement en état de fournaise répétée – place Simone-Veil, place Charles-III, vous ne tenez pas 10 minutes, car vous n'avez pas grand-chose pour vous mettre à l'abri –, avec cette future amputation de 373 arbres. Les platanes de la place Maginot, par exemple, seront-ils condamnés, quel âge ont-ils, pour être si grands ? Les arbres sont les poumons de la ville, ils sont de précieux contributeurs à un air plus respirable ? On nous assure que d'autres arbres seront plantés, après ce massacre à la tronçonneuse mais le jour où on pourra à nouveau bénéficier de leur ombrage, de leur fraîcheur et de leur oxygène, n'est pas dans un futur proche, et je doute que beaucoup de ma génération n'aient l'occasion de vivre ce moment béni.

Et pendant ce temps-là, à grand renfort de papier glacé, en plus de culpabiliser le citoyen *lambda*, on nous mitraille de grandes vérités. Comme vous pourrez le lire, nos décideurs ne sont pas à une contradiction près.

Dans *Nancy Mag* 11, par exemple, où il est écrit ceci dans le hors-série (*):

« *Nancy 2030, ce qui attend Nancy si nous n'agissons pas*

Le constat est sans appel : au rythme actuel et si rien n'est fait, les températures à Nancy augmenteront autant, dans les dix années à venir qu'au cours des cent quarante dernières. Les conséquences d'une telle évolution du climat sur notre santé et notre cadre de vie... seront bien concrètes. Les envisager, c'est en mesurer le danger, préalable indispensable à l'action. Le réchauffement climatique impacte les milieux naturels, érodant un peu plus chaque jour la biodiversité. Responsable de l'extinction en

quarante ans de 80 % des insectes et de 52 % des animaux sauvages présents en France, il fait, dans le même temps, le lit de nuisibles et d'espèces allergisantes... »

Comme vous avez pu le lire, je n'invente rien, à cette problématique de canicules répétées, la métropole du Grand Nancy répond par encore plus de béton et par l'abattage de 373 arbres, cherchez l'erreur ! La vie à Nancy (et environs), privée de ses 373 arbres, privée de piscine découverte, avec son béton omniprésent sera de plus en plus desséchante et invivable durant les périodes estivales.

Je suis surprise que M. Rossinot, en tant que spécialiste ORL, soit favorable à un tel massacre, certes, il aura encore moins la chance que moi de vivre ce jour béni, où les futurs arbres offriront une ombre digne de ce nom, mais tout de même, s'il est cohérent avec l'amour qu'il portait à son métier, solidaire avec ses collègues pneumologues, il ne peut pas laisser en héritage, un fiasco pareil ! Un air de plus en plus irrespirable ! Non, pas lui !

Ces arbres sont aussi l'hôtel de ce qui nous reste comme espèces vivantes rescapées. En détruisant tous ces arbres, on détruira aussi toute biodiversité, chère à nous tous, décideurs, y compris, non ? Avant que les arbres ne soient replantés, les espèces habitant les arbres actuels auront disparu.

Alors, pitié pas de destruction massive de la vie ! Au lieu de promettre des murs végétalisés pour se protéger de la canicule, évitons de tailler notre capital existant, évitons de raser ces 373 arbres.

Martine **R**

(*) <https://www.nancy.fr/fileadmin/documents/Publications/NancyMag/2019-02-Nancy-mag-11-hors-serie-nancy-2030-cap-sur-la-ville-ecologique.pdf>



COMÉDIE RAISONNÉE

Deux poids, deux mesures. Le 20 mars, Éric Freysselinaud, préfet de Meurthe-et-Moselle, a interdit toute manifestation des gilets jaunes dans l'hypercentre de Nancy, à l'intérieur d'un périmètre allant de la voie ferrée jusqu'au canal de la Marne au Rhin, de la rue Sigisbert-Adam, derrière la Pépinière, jusqu'à la rue Charles-III : « Toute personne participant à un attroupement dans ce périmètre sera verbalisée d'une amende de 135 euros. [...] Toute manifestation non déclarée en dehors de ce périmètre peut être considérée comme un attroupement et donner lieu au même type de verbalisation. »

Le 17 octobre 2019, cézigue prend un autre arrêté, publié sur Twitter – on est moderne ou pas –, cette fois, « dans le cadre de la journée nationale d'action à l'appel de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs ». Pour cette manifestation autorisée et motorisée, la préfecture avait fixé un parcours, toujours pour éviter l'hypercentre – il ne fallait pas que les tracteurs vinsent défoncer la place Stanislas et son jardin éphémère, garanti sans pesticides –, mais a omis de définir un régime d'amende. Il y a deux catégories de manifestants comme il y a le bon grain et l'ivraie, rien sur le trouble à l'ordre public, sur les bouchons automobiles et la pollution occasionnée, pas non plus de détails sur le devenir des panneaux d'entrée d'agglomération subtilisés sur leur parcours avant d'entrer dans Nancy : on imagine les diatribes dont ils seront couverts, comme une préfecture, un jour d'épandage de lisier, par des procureurs vaniteux et vindicatifs dans leurs réquisitoires – quant à ce qu'il adviendra des décrocheurs de portraits d'un autre arrogant...

Les plaintes des exploiters agricoles portent sur deux points : ils rejettent les traités de libre-échange, en ce qu'ils conduisent souvent à alléger les normes de production sanitaires et qualitatives de l'alimentation animale ou humaine, et ils veulent dénoncer ce qu'ils nomment l'*agri-bashing* – rien à voir avec Alain Bashung –, c'est-à-dire, le feu roulant des critiques dont la partie la plus polluante de leur profession fait l'objet avec raison. C'est sans doute ce que les amateurs de breloques appellent le mérite agricole.

Les exploiters agricoles – le terme « paysan-ne-s » est réservé strictement à celles et ceux qui respectent l'environnement – doivent faire face à leurs propres contradictions.

Premièrement, ils soutiennent les échanges internationaux qui leur ouvrent des marchés à l'exportation (vins et alcools, céréales, lait et produits laitiers) et leur permettent d'acquiescer à vil prix des protéines comme les tourteaux de soja destinés au bétail, mais ne veulent pas comprendre que la mondialisation ne peut fonctionner sans que des contreparties ne soient concédées aux autres parties du monde, comme l'accès au marché intérieur français et l'anéantissement de réglementations sanitaires dont l'élaboration longue et difficile a permis au fil des ans, un tant soit peu, de protéger la population française de certaines dérives dangereuses (OGM, pesticides, poulet à la javel, veaux bouffis d'hormones, j'en passe et des moins ragoûtantes). La division internationale de la production de biens agricoles et alimentaires, qui est l'enjeu de la mondialisation des échanges, conduit nécessairement à favoriser le libre-échange plein et entier et à s'affranchir de

toute limite. Les importations et exportations agroalimentaires françaises ont doublé entre 1995 et 2015, autant les produits bruts que les produits transformés. Dans un rapport du faible au fort, les agriculteurs ne peuvent gagner à tous les coups, la qualité de l'alimentation et la préservation de l'environnement non plus. Au-delà des traités de libre-échange, comme le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), conclu entre l'Union européenne et le Canada, voté allégrement par l'Assemblée nationale, le 23 juillet 2019, c'est toute la politique des échanges commerciaux internationaux qu'il convient de revoir et de réserver strictement aux denrées vernaculaires, c'est-à-dire à celles qui ne poussent que dans des endroits bien déterminés (le café et le cacao, par exemple). Sur ce point, les exploitants agricoles manquent visiblement de bon sens paysan. D'aucuns ne seraient pas opposés à ce que les réglementations nationales, tant sur les questions environnementales et sanitaires que sociales, soient allégées : ils supplient l'administration et le public de leur

accorder crédit et les cochons seront bien gardés. Promis, juré, craché.

Deuxièmement, les exploiters agricoles ne comprennent pas le désamour dont ils prétendent faire l'objet. Ils polluent à tous les vents les campagnes, l'air, l'eau, leurs productions, la chaîne alimentaire et tout le toutim, en se mettant eux-mêmes en danger, en sacrifiant la biodiversité dont ils sont et nous aussi un simple maillon. Pourtant, ils voudraient que le public les aime, les admire et les plaigne. Là encore, la position est totalement irrationnelle, comme n'importe quel comportement qui consiste à empoisonner sa propre nourriture.

Les agriculteurs sont choyés, en dépit de pratiques professionnelles si peu raisonnables. Quelques éléments, pour bien s'en rendre compte.

Fin octobre 2019, le gouvernement a annoncé la publication d'un décret qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et qui fixera les distances minimales de non-traitement entre habitations et zones d'épandage de pesticides, soit 5 mètres pour les cultures dites basses (céréales, légumes) et 10 mètres pour les cultures hautes (vignes, arboriculture), en s'appuyant, pour toute justification, sur les préconisations scientifiques de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Le décret prévoira l'adaptation des distances à 3 ou



5 mètres, dans le cadre de chartes qui devront résulter d'un accord entre professionnels, riverains, préfectures et élus. Le 25 octobre dernier, l'Assemblée nationale a approuvé la création en 2020 d'un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, visant à garantir la réparation des dommages subis par les professionnels exposés aux produits phytosanitaires, comme le prévoit le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. « C'est un vrai dispositif pour que les agriculteurs exposés et leurs familles soient mieux indemnisés. On simplifie et on améliore la reconnaissance de leurs droits », s'est félicitée la ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Les victimes collatérales peuvent toujours déménager pour soigner leurs ulcères et leurs cancers. « La création de ce fonds est justifiée par la "solidarité nationale" envers les victimes, mais aussi par la "responsabilité de l'État", qui délivre et maintient des autorisations de mise sur le marché pour des pesticides, souligne le rapport de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée. Le fonds sera financé par les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles et la revalorisation du taux de la taxe sur les produits phytosanitaires. Il ne prend pas en compte les victimes non-professionnelles. »

Une centaine de communes françaises a interdit l'utilisation de pesticides à proximité des habitations – voire, complètement –, dans le sillage du maire de Langouët (Ille-et-Vilaine), Daniel Cueff, dont l'arrêté a été annulé par le tribunal administratif de Rennes. Le 5 novembre, Jean-Michel Parcheminal, maire de Plounéour-Ménez (Finistère) a subi le même sort : les juges ont considéré qu'il n'était pas compétent pour prendre ce type de mesure, le ministre de l'Agriculture étant le seul à disposer du pouvoir de police spéciale pour réglementer l'usage des pesticides. Par ailleurs, l'édile ne pouvait se prévaloir du principe de précaution, celui-ci « ne [permettant] pas à une autorité publique d'excéder son champ de compétence et d'intervenir en dehors de ses domaines d'attributions ». On en oublierait presque qu'il s'agit là d'une question de santé publique. Le 23 septembre, le maire de Fouronnes (Yonne) avait pris un arrêté autorisant « l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse et naturels sur l'ensemble du territoire communal », estimant que « pour prémunir les habitants de toutes nuisances, il [serait] nécessaire de retourner aux usages antérieurs au XVIII^e siècle ». Sa décision sera-t-elle invalidée par la préfecture ? L'issue de cette affaire nous fait trembler comme des moutons.

En avril 2019, la lettre réalisée par le service économique des chambres d'agriculture a publié une interview d'un ancien communicant maison, Rémi Mer. Il conseille de proscrire le terme agri-bashing, considérant qu'« il agit comme un double leurre. D'une part, il masque l'image très positive de l'agriculture dans l'opinion française : les sondages montrent que les Français aiment leurs



agriculteurs, et qu'ils en attendent beaucoup ; paradoxalement, les agriculteurs ont du mal à y croire ! D'autre part, le terme agri-bashing masque aussi les nouvelles stratégies des organisations environnementalistes ou abolitionnistes (s'agissant de l'élevage) les plus militantes pour mettre leurs interpellations et leurs positions à l'agenda politique. [...] Sur un certain nombre de phénomènes dits "environnementaux" (érosion de la biodiversité, impacts des pesticides, etc.), les associations écologiques (WWF, Greenpeace, etc.) cherchent à identifier des responsables éventuels. Compte tenu de la visibilité de leur activité et de leur emprise sur le territoire, les agriculteurs sont en première ligne et peuvent être la cible d'actions menées par ces organisations. Ces organisations prennent l'opinion publique à témoin par médias interposés ou en s'appuyant sur les réseaux sociaux ; elles somment les élus de tous niveaux à prendre position. In fine, elles arrivent à mettre leurs problématiques sur l'agenda médiatique et politique ; c'est leur objectif. » (*)

Les exploiters agricoles ne sont pas en reste. Ils se plaignent du mauvais procès qui leur serait réservé, ils geignent, pleurent et supplient, comme un animal emmené à l'abattoir.

Doivent-ils compter sur notre indulgence ? Pas sûr. Les consommateurs jouent pleinement leur rôle en boycottant ce qui doit l'être du point de vue de leur conscience environnementale. L'empoisonnement sempiternel de la terre et les méthodes d'élevage indignes relèvent d'une vision égoïste et court-termiste de l'emprise agricole. Ces comportements sont irrémédiables, inadmissibles et impardonnables. Actuellement, rien n'empêche les agriculteurs de se ressaisir et de retrouver leur métier de paysan, hormis l'absence de volonté, l'entêtement idiot à soutenir l'idéologie libérale, l'orgueil, peut-être – l'hubris, diraient les Grecs, cette impossibilité de renoncer à la toute-puissance humaine, notamment sur la nature.

Allez, va, vive la vie !

Piéro **R**



(*) Pour aller plus loin, lire la tribune de François Veillerette, de Générations futures, « L'agri-bashing une fable qui freine l'indispensable évolution de l'agriculture », parue sur le site Reporterre.net, le 23 octobre 2019. <https://reporterre.net/L-agribashing-une-fable-qui-freine-l-indispensable-evolution-de-l-agriculture>

Expliquer Valls, Val et Zemmour, ce n'est pas les excuser

Deux livres contre la bêtise et la haine

« *J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé.* » L'individu qui commenta ainsi, deux semaines après, les attentats de novembre 2015 à Paris n'était ni un sympathisant du FN (encore que...), ni un pochetron décomplexé au bistro du coin. Non, c'est Manuel Valls, Premier ministre en exercice, qui fit part en ces termes de sa haine des sciences sociales, au Sénat, le 25 novembre 2015.

La pensée radicale (radicalisée ?) de Valls faisait, peut-être volontairement, écho à celle de Philippe Val, ancien directeur de France Inter et de *Charlie Hebdo*, qui déclarait sur son ancienne radio, le 10 avril 2015 (soit trois mois après le massacre de *Charlie Hebdo*), à propos de ce qu'il qualifie de « sociologisme » : « "Cette pensée totalitaire molle", cette "idée que l'individu n'est pas responsable mais que c'est la société qui l'est", majoritaire depuis Rousseau, est "un mécanisme intellectuel qui aboutit toujours à un bouc émissaire", bien souvent les juifs » (*).

Les deux compères aux noms et aux idées si proches reprenaient là une vieille habitude de l'extrême droite : casser de l'intellectuel, en surjouant le « bon sens populaire », dans le cas de Valls, ou en essayant de se hisser au niveau des gens qu'il dénonce, dans le cas de Val. Leurs propos outranciers ne s'appuient sur aucune compétence particulière pas plus que sur une quelconque argumentation. Tout ce qui compte dans ce genre de sortie, c'est d'être court, incisif. Il faut privilégier la forme au détriment du fond pour créer du bruit médiatique. En l'occurrence, cela a permis au Premier ministre de donner des gages à la partie la plus poujadiste de son électorat et à Val de faire de la publicité à son dernier ouvrage, que sa médiocrité et sa bêtise ont, depuis, fait choir dans l'oubli.

Il n'en reste pas moins que le mal est fait. Et même, si nous vivons à une époque où une fausse nouvelle chasse vite une fausse polémique, les deux gugusses étant des bons clients des médias, leur venin s'est répandu d'autant plus facilement que face à ce genre d'individus toute tentative un peu sérieuse de répondre ne fait que donner un rebond à leurs

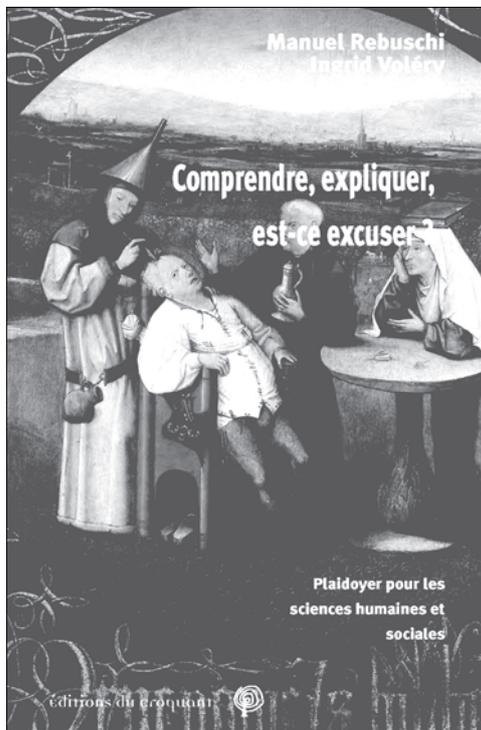
propos. L'un, Premier ministre, puis ex-Premier ministre, ayant beau jeu de se draper dans la dignité et la crédibilité que sa fonction lui procure, l'autre, habitué depuis des années des plateaux radio et télé, tout heureux d'être mis sur un pied d'égalité avec des scientifiques qui le contrediraient, a suffisamment de bagout et de rouerie pour sortir vainqueur d'un de ces duels médiatiques qui font l'ordinaire des télévisions et des réseaux sociaux.

Alors que faire ?

Contre la bêtise, la prétention et l'imposture : créer de la connaissance, interroger les certitudes, confronter sérieusement les points de vue. C'est ce qu'on fait des chercheurs de l'université de Lorraine, en organisant à partir d'octobre 2016 une série de conférences-débats sur le thème : « Expliquer, comprendre, excuser... »

À partir de ces débats, Manuel Rebuschi et Ingrid Voléry ont coordonné un ouvrage *Comprendre, expliquer, est-ce excuser ?*, avec un sous-titre sans ambiguïté *Plaidoyer pour les sciences humaines et sociales*. Publié en septembre 2019, il se compose de neuf contributions d'universitaires et d'une introduction des coordonnateurs. Les réponses données ici à la question du rôle des sciences sociales dans le débat public sont plurielles et argumentées. On est loin des saillies de Val et Valls : on ne répond pas aux extrémistes en se déplaçant sur leur terrain. La violence des attentats de 2015 et 2016 et la sidération dans laquelle s'est trouvée la population nécessitent, pour être comprises et dépassées, d'être étudiées et expliquées, et, ce, malgré et même contre celles et ceux qui récupèrent les peurs et les incompréhensions pour en faire leur beurre politico-médiatique.

Certes, les contributions qui composent *Comprendre, expliquer, est-ce excuser ?* sont parfois ardues, déconcertantes pour les lecteurs et lectrices peu habitué·e·s aux publications scientifiques. Mais faire confiance à son lectorat, lui dire les choses telles qu'elles sont et ne pas penser à sa place sont des marques de respect qui, dans le cas présent, placent



celui ou celle qui se donne la peine de lire au niveau de celle ou celui qui se donne la peine d'écrire.

L'ouvrage est même enthousiasmant lorsque Arnaud Saint Martin, sociologue « *de combat* », en appelle à la mobilisation de ses confrères et consœurs, affirmant à la fois qu'« *il n'y a rien qui puisse*

échapper à l'analyse sociologique » (p. 136) et que « *la sociologie bien faite a toutes les chances de décevoir, car elle ne flatte pas les préconceptions ordinaires* » (p. 141). Sa contribution est intitulée « *Alors, y aller ou pas ?* » – sous-entendu, dans le débat public, dans des « *clashes* » médiatiques, pour affronter des imposteurs et des chiens de garde de l'ordre établi. Si on ne doute pas de l'« *envie d'y aller* » d'Arnaud Saint-Martin pour placer « *quelques vérités sociologiques [qui] pourraient percer à bas bruit* » (p. 143), on doute hélas qu'on le laisse déployer ses arguments, si toutefois il était invité sur un plateau télé. Mais il est certain que la diffusion d'ouvrages comme *Comprendre, expliquer, est-ce excuser ?* participe à redonner aux questions politiques le niveau d'exigence qu'elles ont perdu en devenant ces spectacles indigestes dont de sinistres clowns tirent parti.

Par un hasard intéressant est publié au même moment le dernier essai de Gérard Noiriel, *Le Venin dans la plume, avec pour sous-titre Édouard Drumont, Éric Zemmour et la part sombre de la République*. Gérard Noiriel est un historien, spécialiste de l'immigration en France, sur laquelle il a notamment écrit *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e – XX^e siècle)* et plus récemment *Une histoire populaire de la France*. Engagé à gauche depuis toujours, il est à peu près certain qu'il ne tiendrait pas un *round* dans un débat télé face à Éric Zemmour, dont les titres de gloire se résument à l'omniprésence depuis dix ans dans l'espace médiatique en France (***) et à la rédaction de quelques essais polémiques et historiques d'un niveau affligeant (***). Par ses écrits,

Zemmour cherche à réhabiliter Pétain, et avec lui la France éternelle, et surtout à expliquer que l'islam est le mal absolu, l'ennemi intérieur qu'il convient de bouter hors de la patrie des Droits de l'Homme (droits qui, chez lui, se résument à ceux du mâle blanc hétérosexuel). Zemmour est une bête de scène : sur un plateau télé, il est tour à tour charmeur, complice, sérieux, faussement pédagogue. Il est passé maître dans l'art de se poser en victime de la censure des « *bien-pensants* » bobos et autres islamo-gauchistes, alors qu'il est l'invité permanent des plateaux télé et que son appel à la guerre civile contre l'islam du 28 septembre 2019 fut diffusé en direct sur LCI. Son idéologie est vieille comme la haine. Elle s'apparente à une bile recuite qui fait des musulmans, des femmes et des homosexuel.le.s les responsables de tous les maux de la planète. Condamné deux fois (en 2011 et 2019) par la justice pour « *provocation à la haine raciale* », il bénéficie d'une indulgence médiatique insupportable, mais tout à fait explicable au vu des audiences qu'il génère : audiences, espérons-le, davantage dues au goût, délicieusement honteux des foules pour le sang, la boue et les monstres de foire, qu'à l'intérêt de ses radotages fascistes.

Alors faut-il chercher à comprendre Zemmour ?

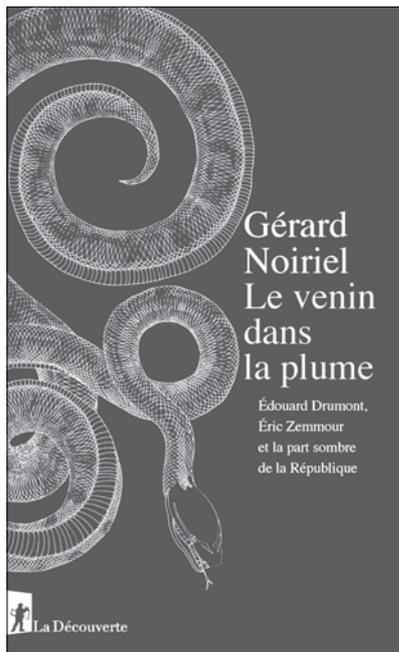
Gérard Noiriel répond oui et il livre un ouvrage passionnant qui replace le polémiste islamophobe dans une perspective historique et sociologique. Valls et Val, si tant est qu'ils lisent des livres, devraient dévorer celui-ci. Gérard Noiriel répond à Zemmour en historien, en scientifique, sans jamais tomber dans les pièges de la polémique, de la colère ou de la facilité. En étudiant en parallèle les biographies, les parcours intellectuels et médiatiques de Drumont et de Zemmour, Noiriel redonne aux deux polémistes leur véritable dimension, celles de trublions extrémistes dont le pouvoir de nuisance vient non pas de leurs théories, indigestes, mais de la place que leur donne une industrie en plein développement (la presse écrite pour Drumont, les chaînes d'information en continu pour Zemmour).

Édouard Drumont, journaliste et écrivain d'extrême droite, fut l'auteur, en 1886, de *La France juive*, un pamphlet antisémite qui se vendit à des centaines de milliers d'exemplaires. Il est également le créateur d'un journal tout aussi antisémite, *La Libre Parole*, qui connut son heure de gloire à la fin du XIX^e siècle. Après une carrière politique ratée, Drumont est, peu à peu, retourné à l'anonymat. Il est mort dans l'oubli en 1917. Mais dans les années trente, il a connu un regain de notoriété. Son venin lui a survécu et a été célébré par les écrivains et militants ultra-catholiques comme par les antisémites (l'un n'empêchant pas

l'autre : Bernanos, Maurras, Bardèche, etc.), puis par la France de Vichy... si chère à Zemmour.

Bien sûr, Zemmour est un furieux islamophobe, alors que Drumont était un antisémite fanatique. Mais, et c'est tout l'intérêt du *Venin dans la plume*, Noiriél met en lumière les nombreux traits communs entre les deux polémistes : le racisme, la défense du patriarcat et la recherche de boucs émissaires étant les plus évidents.

Deux époques : la fin du XIX^e siècle et le début du



XXI^e siècle, chacun ses boucs émissaires, les juifs pour Drumont, les musulmans pour Zemmour, et, bien sûr, les femmes en partage. On a dit la persistance du venin de Drumont bien après sa mort. Zemmour est bien vivant, il n'a pas fini de distiller le sien, même si, comme son prédécesseur, ses outrances le conduiront vraisemblablement vers l'oubli

médiatique. Il passera de mode le jour où, ayant perdu sa capacité à capter l'air du temps, il commettra la saillie de trop et ne sera plus rentable pour les radios et télé-poubelles. Bref, il disparaîtra bien avant sa haine, ce venin dont on commence à voir les effets lorsqu'elle inspire des passages à l'acte, comme lors de l'attentat de la mosquée de Bayonne.

Mais la diffusion du venin se fait aussi insidieusement, à bas bruit. Un exemple nous en est fourni par la lecture de l'édition numérique de *L'Est républicain* du 22 octobre 2019 : « Lundi soir [22 octobre] en la basilique Saint-Epvre à Nancy, l'office a été perturbé par deux individus. Ivres, les deux hommes sont entrés dans la basilique vers 19 heures et l'un d'eux a crié : "Allah akbar !" »

Les deux suspects, âgés de 26 et 32 ans, étaient ensuite pris en charge par la police nationale et placés en garde à vue dans le cadre d'une enquête pouvant relever du port d'arme et d'apologie du terrorisme. »

Le reste de l'article (****) nous apprend que l'arme était une matraque télescopique et qu'à aucun moment les « individus » n'ont été menaçants. En

fait, si le journaliste avait seulement consulté Wikipédia, il aurait appris en deux clics que « le takbir (à savoir l'action de dire "Allahu akbar") est employé par les musulmans dans de nombreuses circonstances. Il est ainsi récité à deux reprises lors des appels à la prière puis, au cours des cinq prières quotidiennes »... Et donc, même détourné, par deux pochotrons en goguette, le takbir n'est pas en soi plus porteur de menace que le fait de dire « Amen ! »... ou que de crier « À bas la calotte ! » à l'intention des culs-bénits de toutes obédiences.

Mais voilà, pour ce journaliste, comme pour sa rédaction, qui laisse l'article en ligne, comme pour les lecteurs et les institutions d'ordinaire si prompts à s'offusquer, crier « Allahu akbar ! » relève peu ou prou de l'« apologie du terrorisme ». L'islam, même caricaturé par deux personnes en état d'ivresse, c'est le terrorisme. Le venin fait son effet. La haine gagne.

Oui ! Vraiment ! Comprendre et expliquer ce n'est pas excuser. Voilà deux livres qui nous aident à comprendre ce que Valls et Val détestent et ce que Zemmour pense. Nous les comprenons tellement mieux après lecture que nous ne les mettrons pas dans le même panier. Pour autant nous n'en excuserons aucun.

Mais comprendre n'est qu'une étape et ne sert à rien si ce n'est pas suivi d'actions.

La haine, le racisme et le patriarcat ne se portent jamais aussi bien que dans les périodes d'injustices sociales massives, ils en sont même les symptômes les plus brûlants.

Si les marchands de haine prospèrent, c'est sur nos renoncements, alors retrouvons le chemin des luttes, faisons par exemple reculer Macron et ses réformes ultralibérales, soutenons les Kurdes, les Chilien-ne-s, les Hongkongais-es, les Algérien-ne-s ou les Libanais-es, dans leurs luttes pour la justice et l'égalité, et nous ferons la démonstration que la solidarité est plus forte que la haine.

ViKtor 

(*) www.lemonde.fr/big-browser/article/2015/04/10/philippe-val-haro-contre-le-sociologisme_5999295_4832693.html

(**) France 2, RTL, Le Figaro, CNews, Paris Première, etc. se sont offert ou s'offrent encore ses services.

(***) Voir par exemple : www.franceculture.fr/histoire/trois-contre-verites-deric-zemmour-sur-petaain-et-vichy-rassemblement-national

(****) www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2019/10/22/il-crie-allah-akbar-pendant-la-messe-a-la-basilique-saint-epvre

Macron et Pénicaud déclarent la guerre aux chômeur.ses

Le 1^{er} novembre entre en vigueur un premier volet de la réforme de l'assurance chômage. Sur les 6,5 millions de chômeur.ses inscrit.es à Pôle Emploi, moins de la moitié (2,6 millions) touchent une indemnisation chômage. Avec la réforme, une personne indemnisée sur deux va perdre, et parfois beaucoup : 234 000 chômeur.ses ne toucheront plus d'allocation, 416 000 auront leurs droits amputés de 20 % en moyenne... RésisteR_! a rencontré Didier, conseiller emploi et militant syndical Solidaires.

RésisteR ! Cette nouvelle réforme s'annonce plus dure que les précédentes. Peux-tu en détailler quelques mesures ?

Didier : Effectivement, c'est une attaque sans précédent contre les chômeur.ses et précaires. Elle est prévue en deux étapes : dès le 1^{er} novembre, il faudra notamment travailler plus longtemps (6 mois au lieu de 4) pour s'ouvrir de nouveaux droits. Pire, pour les personnes déjà indemnisées, il faudra aussi ces 6 mois de travail au lieu de 150 heures précédemment pour prolonger leurs allocations !

Au 1^{er} avril 2020, c'est le calcul de l'allocation qui sera revu à la baisse. Résultat : selon l'Unedic même, 1,3 million de personnes seront touchées dès la première année de cette réforme. C'est énorme !

À cela il faut ajouter la fausse mesure positive d'ouverture, très encadrée, de l'assurance chômage aux démissionnaires en CDI depuis plus de 5 ans et ayant un projet de formation. En effet, un dispositif était prévu pour cela : le congé de formation. Mais, avec cette réforme, les employeurs auront beau jeu de le refuser, en incitant encore plus à la démission et en s'épargnant par là même le versement des indemnités de licenciement... Bingo !

Bref, si une forte mobilisation ne vient pas entraver la politique antisociale de Macron et de ses acolytes du gouvernement et du patronat, ce sera encore plus de pauvres et d'exclu-es en galère.

RésisteR ! Pourquoi le gouvernement donne-t-il une telle charge contre les chômeuses et les chômeurs ? Au-delà de

l'objectif affiché de 3,4 milliards d'économies à réaliser en trois ans, est-ce qu'il ne s'agit pas de mettre les précaires au pas ?

Didier : Tu es bien gentil.le, RésisteR !, mais il faut lui demander, au gouvernement, ce qu'il a en tête... Toutefois, le message qu'il envoie semble clair. Il faut cesser de verser 3,4 milliards d'euros d'allocation à ces « profiteur.ses » de chômeur.ses et précaires ! Pour preuve, ce



discours stigmatisant s'accompagnait aussi, dès janvier 2019, de mesures très concrètes de « redressements » individuels :

- contrôle accru des privé-es d'emploi ;
- obligations renforcées d'accepter des boulots non souhaités ;
- sanctions beaucoup plus lourdes (l'allocation n'est plus suspendue mais bel et bien supprimée !).

Pourquoi tant de haine, me diras-tu ? Faire accepter sous la pression des emplois peu attractifs, mal payés, usants, voire dangereux à ces

« fainéant·es d'assisté·es » ? Je te laisse juge de la réponse...

En plus, comme si cela ne suffisait pas, à compter du 1^{er} janvier 2020, Pôle Emploi sous-traitera à un opérateur privé l'accompagnement des personnes alternant des périodes de chômage et d'emplois précaires. Ainsi, cette population fragile va encore subir une pression supplémentaire !

Malheureusement, nous sommes bien placé·es à Pôle Emploi pour constater aussi les dégâts causés par ce type de travail, de plus en plus cause de surmenage physique et psychique, car beaucoup de personnes que nous recevons en souffrent... Bref, ça craint !

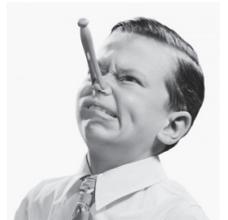
RésisteR ! Comme conseiller·es Pôle Emploi, vous allez vous retrouver en première ligne avec les chômeuses et chômeurs. Est-ce que des réactions syndicales sont envisagées ? Les syndicats de Pôle Emploi prévoient-ils de s'adresser aux personnes qui sont dans la cible de la réforme ?

Didier. Syndicalement, Solidaires et la CGT, notamment, ont porté avec les associations de chômeur·ses et précaires un recours devant le Conseil d'État pour annuler ces réformes durcissant les conditions d'indemnisation du chômage et du contrôle de la recherche d'emploi. Il y a aussi, dès ce 4 novembre, des manifestations prévues devant des agences Pôle Emploi, y participeront aussi des agent·es qui condamnent cette réforme. Mais bon, ce n'est pas marqué sur le badge que nous portons à l'accueil et les risques de tension liés à ces changements nous inquiètent beaucoup. En revanche, une chose est sûre : à chaque fois que les chômeur·ses et précaires se sont mobilisé·es, elles et ils ont obtenu gain de cause. Pour preuve, le régime des intermittent·es est jusqu'à maintenant épargné par cette réforme ! Protection des artistes, invoquera le gouvernement... Faudra-t-il toutes et tous se lancer dans l'art de rue ?

R

Relents d'égouts #11

Rubrique consacrée à l'actualité des conspis, des confus et d'autres cons... faisant, directement ou indirectement, le jeu de l'extrême droite.



Islamophobie et islamisme, deux stratégies identitaires

Cela ressemble à une coulée de boue brune... Après l'attentat du commissariat de Paris, commis par un policier « radicalisé » islamiste, un élu RN interpelle une mère voilée accompagnant une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, une autre élue RN l'insulte, et puis, la machine s'emballe avec des tags racistes sur une mosquée, jusqu'à l'attentat, d'extrême droite cette fois, commis le 28 octobre à la mosquée de Bayonne par un ancien candidat FN aux élections départementales en 2015. L'auteur de l'attentat, raciste assumé et manifestement « radicalisé », a poussé jusqu'au bout la ligne islamophobe adoptée par le RN depuis plusieurs années, promue par Renaud Camus, le théoricien du « grand remplacement » et relayée *ad nauseam* par Éric Zemmour et les chaînes poubelles CNews, LCI ou BFM TV.

L'extrême droite n'est cependant pas la seule à agiter la peur de l'étranger, des musulmans et des

islamistes, le tout bien mélangé. La droite, LR et LREM, les suivent de tout près. Rebondissant sur l'attaque du commissariat, Macron en a ainsi appelé à une « société de vigilance », le 8 octobre, vite relayé par Castaner, qui a listé les « signes qui doivent être relevés » pour repérer la « radicalisation ». Quelques jours plus tard l'université de Cergy-Pontoise a voulu jouer les premiers de la classe en diffusant aux personnels une liste de « signaux faibles de radicalisation » pour déceler les potentiel·les terroristes parmi ses collègues et ses étudiant·es. Il semble pourtant évident qu'entretenir un climat de suspicion généralisée à l'endroit des musulman·es, seul·es susceptibles de « radicalisation » si on les écoute, ne peut que favoriser les replis identitaires que les tenants de la droite « républicaine » prétendent combattre.

Suite à l'agression contre la mère voilée en sortie scolaire, Blanquer n'a rien trouvé de mieux à faire

que d'emboîter le pas aux deux élu-es RN en indiquant qu'il ne fallait pas « *encourager* [le] *phénomène* » des accompagnatrices voilées. Le maire de Nancy, Laurent Hénart, à l'arrivisme pathétique, s'est quant à lui précipité pour défendre l'idée d'un décret. Le lendemain de l'attaque contre la mosquée de Bayonne, c'était au tour du Sénat de discuter et d'adopter un projet de loi des Républicains visant à interdire le voile lors des sorties scolaires. Le gouvernement a beau jeu de se démarquer de l'initiative et d'annoncer qu'elle sera retoquée par l'Assemblée, LREM et LR jouent bel et bien la même partition, instrumentalisant la laïcité pour s'en prendre aux musulman-es. C'est la course derrière Le Pen, que vient confirmer l'entretien accordé par Macron, sur son initiative, à *Valeurs actuelles* : non content de choisir un hebdomadaire d'extrême droite, connu et condamné pour ses unes racistes mêlant allègrement islam, islamisme et radicalisation, Macron s'est lui-même livré à quelques saillies contre les soutiens aux migrant-es, glissant de la question de l'immigration à celles de l'islam, du voile et du « communautarisme ».

Il peut être utile de signaler ici que l'islamophobie, dans le sens qu'a fini par prendre ce terme, consiste précisément en un rejet global de l'islam, de l'islamisme et des musulman-es. Ce rejet plus ou moins haineux, qui est ainsi stratégiquement mis en avant par le RN et par de nombreux politiciens de droite « républicaine », fait également le jeu, symétrique, des courants islamistes en assimilant critique de la religion (l'islam), combat contre un projet politique (l'islamisme) et haine à l'encontre des croyant-es ou supposé-es tel·les (les musulman-es). Les replis identitaires se renforcent mutuellement et renforcent les courants les plus radicaux de chaque « camp », islamophobes et islamistes.

La solidarité avec les personnes musulmanes ou supposées telles face aux attaques et agressions ne peut pas faire abstraction des courants identitaires islamistes à l'œuvre depuis plusieurs décennies en France comme ailleurs dans le monde. Que le voile porté par une femme puisse avoir pour elle de multiples significations et relever d'un choix strictement personnel, et que cela constitue ainsi un droit à défendre, cela est tout aussi évident que le fait que le sens du voile ne se réduit pas à cette appréhension individuelle mais qu'il s'inscrit également dans un contexte collectif, historique et politique. Quand certaines musulmanes revendiquent aujourd'hui en France le droit (légitime) de le porter, d'autres se sont battues dans les années 1980 contre la pression des militants intégristes qui voulaient en faire une obligation dans les quartiers

populaires, en France ou en Algérie, quand d'autres, enfin, en Égypte ou en Iran, luttent actuellement pour s'en débarrasser. Défendre le droit de femmes musulmanes à porter le voile si elles le souhaitent ne signifie pas gommer sa signification sociale et historique qui demeure foncièrement liée à la domination patriarcale.

N'en déplaise aux islamistes comme aux islamophobes, la défense de l'égalité des droits, donc en particulier des droits des musulman-es, peut et doit être dissociée de la critique de la religion et de ses pratiques comme du combat politique contre l'islamisme. Contrairement à ce que semblent penser certains courants antiracistes et de gauche, combattre la haine et le racisme antimusulmans n'implique pas de taire le combat contre l'islamisme. L'islamisme, dans ses versions « modérées » comme « radicales », demeure un courant politique foncièrement réactionnaire que cette haine et ce racisme renforcent et dont les musulman-es du monde entier sont les premières cibles et victimes.



Ben Slow, *Haine* (Londres 2013)

Les poussées d'islamophobie dont font preuve les politiciens de droite plus ou moins extrême, au nom de la laïcité ou du droit des femmes, ne font que renforcer les lignes identitaires : ligne identitaire européenne blanche et chrétienne contre tout ce qui ressemble de près ou de loin à des étranger-es d'un côté, ligne identitaire musulmane promue par les islamistes contre tout ce qui ressemble à un mécréant de l'autre. Quant aux populations prises entre le marteau et l'enclume, entre islamophobie et islamisme, elles méritent mieux que ces pseudo-soutiens.

Raph **R**

À bas la guerre, vive la révolution !

Concert de la Chorale des Sans Nom

lundi 11 novembre à 11h11 sous l'Arc Héré à Nancy

De l'Équateur au Liban, de Hong Kong à l'Algérie, de la Grèce au Chili, partout les peuples se soulèvent contre des gouvernements tous à la solde des plus riches. Ce sont ces gouvernements qui déclarent les guerres, contre les peuples, contre leurs peuples qui de chair à profit deviennent chair à canon. Pour la défense des empires coloniaux, en 1914-1918 les gouvernements ont envoyé une génération de jeunes ouvriers et paysans crever dans les tranchées au nom de la patrie. Pour en finir avec la révolution démocratique, la Turquie d'Erdogan lance la guerre contre les peuples du Rojava, massacrant des centaines de civils et de combattant, es contre Daesh, avec l'appui de supplétifs islamistes et l'approbation silencieuse des grandes puissances.

Hier comme aujourd'hui les seuls ennemis des peuples sont ceux qui les exploitent !

La Chorale des Sans Nom donnera un concert pour dénoncer le capitalisme et ses guerres d'hier et d'aujourd'hui, et pour dire bienvenue aux réfugié.es et aux migrant.es.

Ni patrie ni frontières - Liberté de circulation !

Cercles de silence

Nancy
samedi 30 novembre
Place Stanislas à 15 h

Pont à Mousson
samedi 14 décembre
Place Duroc à 10 h 30

Halte aux massacres et à la colonisation du Rojava par l'État turc !

Le Comité de Solidarité Nancy-Kurdistan appelle à des rassemblements **tous les vendredis à 18h30 place Maginot à Nancy** jusqu'au retrait des forces d'occupation turques et de leurs milices.

Grève illimitée

interprofessionnelle

le 5 décembre, et après ...

pour la défense de nos retraites

Stop aux violences sexistes et sexuelles

le 14 novembre à 19h

place Stanislas

noustoutes.org

Prochain numéro : Résister! #66

resister@nancy-lutttes.net

Comité de rédaction : 09/12/2019 - Date limite d'envoi des articles : 08/12/2019

Points de dépôt :

* Croc'us - 137, rue Mac Mahon - Nancy

* Vêt Ethic - 33 rue St Michel - Nancy

* CCAN : 69, rue de Mon desert - Nancy

* Quartier Libre - 11 Grande Rue - Nancy

Jeu

Droit au but

Il convient de ne pas tergiverser car les Noirs menacent mat en trois coups :

menacent mat en trois coups :

1... Fb3+ 2. Rb1 Da2+ 3. Rc1 Dc2 mat.

Trait aux blancs.

Solution du numéro précédent



1. Rg8+! Qxg8

2. Qg7+! Qxg7+

3. fxg7+ Kg8

4. Ne7#

